

851 / 904

Procès Verbaux
Rapports



Commission de Surveillance
et d'Administration de l'École des Beaux-Arts.

mandat Debove 1940 / 1944

OBJET DE L'AFFAIRE

MAIRIE DE LILLE

6

*Commission
de Surveillance et
d'Administration
de l'École des
Beaux Arts*

DIRECTION :

BUREAU :

LILLE, LE

Composition

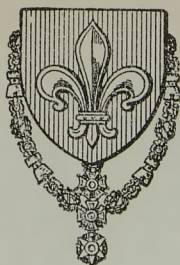
Le

à M

Rédacteur : M

Expédié le

par



SECRETARIAT

EXTRAIT

du *Registre aux Arrêtés du Maire de Lille*



N° 63

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88,
le règlement de l'Ecole des Beaux-Arts de
Lille, article 3;

A R R E T O N S :

Article 1.- Sont nommés, sous notre présidence et, par délégation, sous la présidence de M. le Conseiller RAOUST, délégué aux Beaux-Arts, membres de la Commission de Surveillance et d'Administration de l'Ecole des Beaux-Arts :

M.M. BORREWATER, sculpteur-décorateur;
CAMUS, ex-directeur de l'Institut Diderot;

dont les pouvoirs expireront le 24 Juin 1944.

M.M. DEHAUDT, architecte;
DUBUISSON, architecte;

dont les pouvoirs expireront le 24 Juin 1946.

M.M. DEQUENE, artiste-peintre;
SOUBRICAS, sculpteur;
TRENTESEaux, industriel

dont les pouvoirs expireront le 24 Juin 1948.

Article 2.- Le Secrétaire de l'Ecole des Beaux-Arts assurera les fonctions de secrétaire de la Commission.

Article 3.- M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 26 Juin 1942

Le Maire de Lille,

Signé : P. DEHOVE

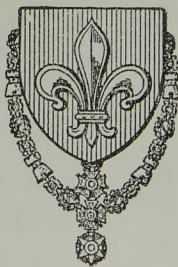
POUR COPIE CONFORME

Pr le Maire de Lille

CASSE



MAIRIE DE LILLE



SECRETARIAT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT

du Registre aux Arrêtés du Maire de Lille



N° 63

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88,
le règlement de l'Ecole des Beaux-Arts de
Lille, article 3;

A R R E T O N S :

Article 1. - Sont nommés, sous notre présidence et, par délégation, sous la présidence de M. le Conseiller RAOUST, délégué aux Beaux-Arts, membres de la Commission de Surveillance et d'Administration de l'Ecole des Beaux-Arts :

M. BORREWATER, sculpteur-décorateur;
CAMUS, ex-directeur de l'Institut Diderot;

dont les pouvoirs expireront le 24 Juin 1944.

M. DEHAUDT, architecte;
DUBUISSON, architecte;

dont les pouvoirs expireront le 24 Juin 1946.

M. DEQUENE, artiste-peintre;
SOUBRICAS, sculpteur;
TRENTESEAU, industriel

dont les pouvoirs expireront le 24 Juin 1948.

Article 2. - Le Secrétaire de l'Ecole des Beaux-Arts assurera les fonctions de secrétaire de la Commission.

Article 3. - M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 26 Juin 1942

Le Maire de Lille,

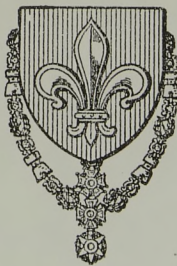
Signé : P. DEHOVE

POUR COPIE CONFORME

Pr le Maire de Lille

P. Debove





SECRETARIAT

EXTRAIT

du Registre aux Arrêtés du Maire de Lille



N° 63

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Ville loi du 5 Avril 1884, article 88,
le règlement de l'Ecole des Beaux-Arts de
Lille, article 3;

ARRÊTONS :

Article 1.- Sont nommés, sous notre présidence et, par délégation, sous la présidence de M. le Conseiller RAOUST, délégué aux Beaux-Arts, membres de la Commission de Surveillance et d'Administration de l'Ecole des Beaux-Arts :

M. BORREWATER, sculpteur-décorateur;
CAMUS, ex-directeur de l'Institut Diderot;

dont les pouvoirs expireront le 24 Juin 1944.

M. DEHAUDT, architecte;
DUBUISSON, architecte;

dont les pouvoirs expireront le 24 Juin 1946.

M. DEQUENE, artiste-peintre;
SOUBRICAS, sculpteur;
TRENTESEaux, industriel

dont les pouvoirs expireront le 24 Juin 1948.

Article 2.- Le Secrétaire de l'Ecole des Beaux-Arts assurera les fonctions de secrétaire de la Commission.

Article 3.- M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 26 Juin 1942

Le Maire de Lille,

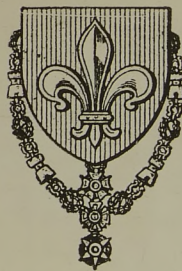
Signé : P. DEHOVE

POUR COPIE CONFORME

Pr le Maire de Lille

P. Jovilly





SECRETARIAT

N° 2.354

M. Duhayon

EXTRAIT

du Registre aux Arrêtés du Maire de Lille



Nous, Maire de la Ville de Lille

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 33

Vu le règlement de l'Ecole des Beaux-Arts de Lille, article 3

Vu notre arrêté n° 63 en date du 26 Juin 1942

ARRÊTÉS :

Article 1 - M. DOBELLAERE, Sculpteur-Ebéniste, est nommé membre de la Commission de surveillance et d'Administration de l'Ecole des Beaux-Arts, en remplacement de M. SOUBERICAS, sculpteur, décédé. Ses pouvoirs expireront le 24 Juin 1948.

Article 2 - M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

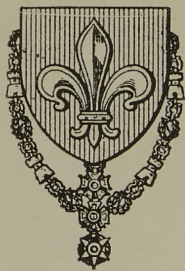
Hôtel de Ville, le 7 Octobre 1943

LE MAIRE DE LILLE,

Signé : P. DEHOVE
POUR COPIE CONFORME
Par le Maire de Lille
L'Adjoint délégué,

P. J. Vetter



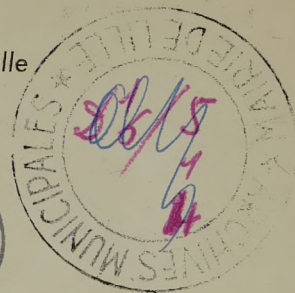


SECRETARIAT

N° 3.354

EXTRAIT

du Registre aux Arrêtés du Maire de Lille



Nous, Maire de la Ville de Lille

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 83

Vu le règlement de l'Ecole des Beaux-Arts
de Lille, article 3

Vu notre arrêté n° 63 en date du 26 Juin 1942

ARRÊTONS :

Article 1 - M. DOBBELAERE, Sculpteur-Ebéniste, est nommé
membre de la Commission de surveillance et d'Administration de
l'Ecole des Beaux-Arts, en remplacement de M. SOUERICAS, sculp-
teur, décédé. Ses pouvoirs expireront le 24 Juin 1948.

Article 2 - M. le Secrétaire général de la Mairie est
chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 7 Octobre 1943

LE MAIRE DE LILLE,

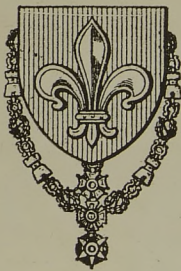


Signé : P. DEHOVE
POUR COPIE CONFORME

Pr le Maire de Lille

L'Adjoint délégué,

R. J. [Signature]



SECRETARIAT

EXTRAIT

du Registre aux Arrêtés du Maire de Lille



N° 2.354

Nous, Maire de la Ville de Lille

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 33

Vu le règlement de l'Ecole des Beaux-Arts
de Lille, article 3

Vu notre arrêté n° 63 en date du 26 Juin 1942

ARRÊTÉS :

Article 1 - M. DOBBELAERE, Sculpteur-Ebéniste, est nommé
membre de la Commission de surveillance et d'Administration de
l'Ecole des Beaux-Arts, en remplacement de M. SOUBRICAS, sculp-
teur, décédé. Ses pouvoirs expireront le 24 Juin 1948.

Article 2 - M. le Secrétaire général de la Mairie est
chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 7 Octobre 1943

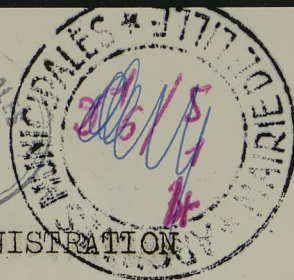
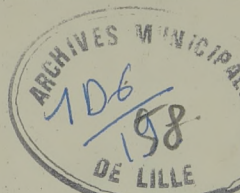
LE MAIRE DE LILLE,



Signé : P. DEHOVE
POUR COPIE CONFORME

Pr le Maire de Lille
L'Adjoint délégué,

R. Jolly



COMMISSION DE SURVEILLANCE ET D'ADMINISTRATION
DE L'ECOLE DES BEAUX ARTS

Procès-verbal de la réunion du 2 Novembre 1942

La séance est ouverte à 14 H 30 sous la présidence de M. E. RAOUST, Conseiller Municipal, délégué aux Beaux-Arts.

Etaient présents : M. le Recteur DUEZ, M. DEHAUDT, M. DESRUMAUX, qui ont pris place au bureau, MM. BORREWATER, CAMUS, DEQUENNE, DEREIGNAUCOURT, DUBUISSON, TRENTESAUX, MAUROIS, BOSIER, Secrétaire de l'Ecole.

Excusés : M. SOUBRICAS (malade)

1°- M. RAOUST, président, présente à la Commission Administrative, M. Pierre DESRUMAUX, nommé récemment Directeur de l'Ecole, il présente également M. Georges BOSIER, nommé Secrétaire; il remercie ensuite MM. DUBUISSON, BORREWATER et MAUROIS, pour le dévouement qu'ils ont témoigné à l'Ecole et M. le Recteur DUEZ, pour le temps très précieux, qu'il consacre à chacune des réunions de la Commission.

2°- Lecture est faite du procès-verbal de la réunion du 24 juillet 1942 qui est adopté sans observations.

3°- Lecture est faite de la réponse de l'Administration aux vœux exprimés par la Commission, lors de la dernière séance.

4°- La Commission forme des vœux pour le prompt rétablissement de M. SOUBRICAS et de son retour au sein de la Commission.

5°- M. DEHAUDT signale qu'il n'a pas encore reçu l'agrément de l'Ecole Régionale d'Architecture et qu'il attend des directives de Paris, pour mettre au point la réorganisation de l'Enseignement de l'Architecture.

Il demande que les surveillants et le Secrétaire, soient payés pour les travaux supplémentaires qu'ils fournissent à l'Ecole Régionale; M. RAOUST appuiera cette demande.

6°- M. RAOUST fait part à la Commission de la révision prochaine du traitement des Professeurs.

7°- M. RAOUST donne lecture des questions à l'ordre du jour :

1ère question : En conséquence de l'augmentation du salaire des modèles la Commission demande à l'Administration de porter l'avance mensuelle de 2.000 francs à 3.500 francs.

2ème question : MOULAGES-- M. BORREWATER a bien voulu se charger du moulage de 37 modèles du cours de modelage. M. BLAISE, professeur de sculpture voudrait obtenir trois moulages supplémentaires, en remplacement de ceux détruits par l'incendie, la Commission accepte cette demande.

3ème question : REPARATION DU BATIMENT INCENDIE-- M. DUBUISSON informe la Commission que les travaux de couverture seront terminés pour le 15 novembre, mais qu'en raison de l'humidité, la remise en état du bâtiment ne pourra s'achever avant l'été; d'autre part, l'installation de chauffage a été enlevée par les services municipaux, elle ne sera probablement pas récupérable et de ce fait, il ne pourra assurer le chauffage de l'aile incendiée. La Commission souhaite que l'Administration Municipale, remette à la disposition de l'Ecole, le matériel qui lui est absolument nécessaire.

4ème question : PAIEMENT DES DOMMAGES CAUSES AUX ELEVES PAR L'INCENDIE-- La Société des Artistes Lillois et la Société des Anciens Elèves de l'Ecole ont fait chacune une avance de 2.000 Frs, pour permettre le rachat immédiat d'une partie du matériel perdu par les élèves des cours de peinture. La Commission demande que les sommes revenant aux élèves, soient versées à l'Ecole, qui se chargera de rembourser les avances faites par les deux Sociétés et de répartir le reliquat entre les ayants-droit.

5ème question : SURVEILLANTS-- L'Administration ayant accepté de nommer un nouveau surveillant, la Commission demande à l'Administration de lui donner un homme à toutes mains, en remplacement de M. NEF, qui retraité est provisoirement maintenu en fonctions.

6ème question : INSTALLATIONS DIVERSES-- La Commission demande les installations suivantes :

- 1°- Téléphone relié directement à la Mairie.
- 2°- Sonnerie pour appeler les surveillants.
- 3°- Garage pour bicyclettes.
- 4°- Salle de lecture (enlèvement d'une cloison, installation d'un radiateur).

7ème question : ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT.

COURS D ARCHITECTURE. Les cours de MM. DOIBY et LENGART fonctionnent depuis le 15 Octobre. Les fenêtres seront prochainement occultées et le cours d'Architecture supérieure pourra se faire après 18 heures.

COURS DU SOIR. La reprise de quelques uns de ces cours étant envisagés nécessiterait :

- 1°- l'installation d'une canalisation pour 10 lampes, dans le cours de dessin d'après l'antique.
- 2°- la mise en service de 60 lampes :

Cours d'architecture supérieure.....	10 lampes
Cours de dessin d'ornement.....	15 lampes
Cours de dessin d'application.....	25 lampes
Cours de dessin d'après l'antique.....	10 lampes
- 3°- le relèvement de la consommation d'électricité qui, pour le moment, est basée sur la dépense après l'incendie, elle ne tient compte ni d'une reprise normale des cours, ni du passage à l'heure d'hiver.
- 4°- l'occultation de 24 fenêtres.

La Commission propose de demander à l'Administration de faire les démarches nécessaires pour obtenir de la C^g du Gaz, l'augmentation de consommation d'électricité et d'installer d'abord le cours de dessin d'application du bâtiment, fréquenté particulièrement par des élèves qui travaillent dans la journée et ne sont libres qu'après leurs heures de travail.

COURS DE QUARTIER- La Commission demande à l'Administration de rechercher dans le quartier de Wazemmes, un local pour y transférer le Cours de la Rue des Poissonceaux qui se fait maintenant à l'Ecole; elle demande également la création d'un 3^{ème} cours de quartier, dans une école du Faubourg d'Arras.

COURS D'HISTOIRE DE L'ART- Pour améliorer la formation des élèves, la Commission propose de porter de 2 à 4 heures l'horaire hebdomadaire du cours d'histoire de l'Art, afin d'adapter un programme aux cours préparatoires et aux cours supérieurs. Ces cours nécessitant une longue préparation et une recherche de documents à projeter sur l'écran, la Commission souhaite que le professeur de cours soit rétribué sur une autre base que celle actuellement établie.

COURS DIVERS- L'organisation future de l'enseignement, prévoit que le cours d'anatomie sera fait par les professeurs de dessin élémentaire et de dessin d'après l'antique; que les études documentaires se feront dans le cours préparatoire et le cours de décoration; que le cours de gravure restera provisoirement suspendu à cause du manque de local pour l'installer et de l'absence d'un professeur compétent. La Commission souhaite que ce dernier cours soit rétabli, dès que les circonstances le permettront.

8^{ème} question : CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ECOLE- La Commission émet le vœu de voir la nouvelle Ecole éditée dans un cadre de verdure et dans un bâtiment distinct du Conservatoire de musique.

9^{ème} question : ECOLE REGIONALE D'ARCHITECTURE- M. DELHAUDT, signale les difficultés qu'il rencontre, pour recruter des professeurs pour l'Ecole Régionale en raison de la modicité des traitements; il est signalé que l'Ecole des Beaux Arts de ROUEN a un budget triple à celui de notre Ecole.

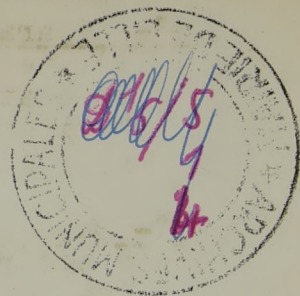
La Commission souhaite que le budget et les traitements des professeurs soient en rapport avec ceux des autres écoles de France.

La séance est levée à 16 H 15.

Les Membres de la Commission ont ensuite visité les classes et la partie incendié du bâtiment, ils furent unanimes pour demander à M. RAOUST, d'inviter l'Administration à prendre les mesures nécessaires pour assurer la vie matérielle de l'Ecole.



COMMISSION DE SURVEILLANCE ET D'ADMINISTRATION
DE L'ECOLE DES BEAUX-ARTS



=====
Procès-verbal de la réunion du 17 Mai 1943.
=====

La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de M. E. PAUST, Adjoint au Maire, Délégué aux Beaux-Arts.

Etaient présents : M. DEHAUDT, M. DESRUVAUX qui ont pris place au bureau, MM. BORRIGWATER, CALUS, DEQUENE, TRENTESAUX, ROSIER, Secrétaire de l'Ecole.

Etaient excusés : M. le Recteur DUEZ, M. DUBUISSON et DERE-GNAUCOURT.

1°- Lecture est faite du procès-verbal de la réunion du 15 Février 1943, qui est adopté sans observation.

2°- Enseignement.- Cours du quartier de Wazemmes.

La Commission Administrative remercie M. le Maire de s'être intéressé personnellement à l'installation et à l'aménagement de ce cours. Elle se réjouit de la solution heureuse apportée à un problème posé depuis 6 ans et espère que le cours du quartier de Wazemmes pourra fonctionner très prochainement.

M. le Président fait part à la Commission du rétablissement des cours d'Anatomie et d'Architecture Décorative.

Par contre, étant donné la situation particulière du professeur LEMOINE, les cours de dessin géométrique et de perspective ont été suspendus depuis un mois.

La Commission regrette vivement un état de chose si préjudiciable à l'enseignement et espère, étant donné les renseignements apportés par M. le Président, que ces cours seront repris dès la rentrée d'Octobre.

Bibliothèque - La Commission souhaite qu'un bibliothécaire soit nommé d'urgence et suggère que celui-ci pourrait peut-être assurer le service de l'Ecole Régionale d'Architecture, en même temps que celui de l'Ecole des Beaux-Arts.

Pâtiment incendié - La Commission insiste pour que l'aile incendiée soit provisoirement remise en état. Elle souhaite que les travaux soient entrepris dès que cela sera jugé possible.

Si la construction d'une nouvelle école s'impose, il faut néanmoins assurer l'enseignement en attendant que le projet puisse se réaliser. C'est pourquoi, tout en restant très sommaire, la remise en état doit être suffisante pour maintenir l'activité de l'Ecole pendant quelques années.

M. le Président fait part de quelques bonnes nouvelles :

1° Jardin Botanique.- M. le Maire a donné aux élèves l'autorisation de disposer du Jardin Botanique plusieurs jours par semaine.

2°- Dégâts causés aux élèves.- Les dommages causés par l'incendie seront prochainement remboursés aux élèves.

3°- Nettoyage des locaux.- Celui-ci, commencé pendant les vacances de Pâques, sera poursuivi pendant les grandes vacances.

.....

4°- Réparation et achat de moulages - M. le Maire a autorisé le prélèvement sur le budget de l'École, des sommes nécessaires à la réparation des moulages endommagés et à l'achat de moulages Egyptiens, Extrême-Orientaux, Romains et Gothiques qui font complètement défaut à l'École.

5°- Subvention aux logistes pour le Grand Prix de Rome - M. le Maire a accordé une somme de 4.000 Francs à chacun des anciens élèves (un architecte, trois sculpteurs) admis en loge.

La Commission prie M. le Président de transmettre à M. le Maire de Lille, ses très vifs remerciements pour la solution heureuse apportée à ces différents problèmes qui la préoccupent et d'exprimer ses sentiments de reconnaissance pour le geste très généreux qui encourage les anciens élèves et les aide dans les frais très lourds d'un grand concours.

Distribution des Prix - Comme les années précédentes, la Commission demande l'achat des volumes nécessaires à la distribution des prix. En raison de l'augmentation du prix des livres, M. le Président souligne la nécessité d'augmenter le crédit affecté à ces achats.

Il propose de demander à M. le Ministre de l'Education Nationale et à M. le Maire de Lille, de reprendre les traditions et d'offrir quelques prix aux élèves.

La Commission suggère également de faire des démarches auprès des différents groupements qui, autrefois accordaient des prix aux élèves de l'École des Beaux-Arts et de toucher également ceux qui pourraient à l'avenir s'y intéresser.

Monsieur DEQUENE apporte d'ailleurs un 3ème prix de 100 Francs offert par un généreux anonyme et destiné à récompenser un élève ébéniste du cours d'application au bâtiment.

La Commission félicite M. DEQUENE et le remercie de son aimable entremise.

Grand Prix de la Ville de Lille - La Commission étudie la composition des Jurys et fixe la date des épreuves du Grand Prix de la Ville de Lille dont le concours sera fait cette année, par le cours de peinture.

Inspection - M. l'Inspecteur Principal Daniel OCTOBRE a visité l'École en Mars dernier, il était accompagné de M. LAPRADE. M. le Maire a profité de cette inspection pour demander à M. le Secrétaire Général des Beaux-Arts, un relèvement de la subvention de l'Etat, des envois de moulages, de livres, des abonnements aux revues.

Il a été demandé à M. OCTOBRE d'appuyer cette requête.

Prêts d'honneur - Des précisions ayant été demandées sur les prêts d'honneur, M. le Président espère que dès la rentrée d'Octobre il sera possible de faire connaître aux élèves, les modalités d'attribution et de faire bénéficier ceux qui en seront dignes, des crédits votés à cet effet pour 1943.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

La Commission a visité l'École pour constater l'avancement des travaux. Elle a manifesté sa satisfaction particulièrement en ce qui concerne les soins apportés à la sauvegarde de la collection des moulages.

l'Adjoint délégué
aux Beaux-Arts :

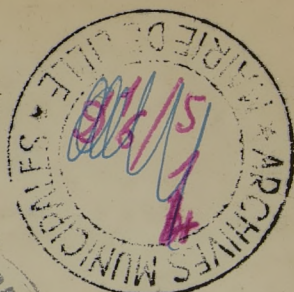
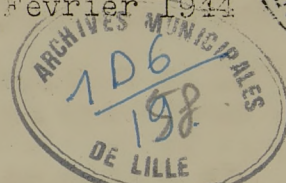
s/RAOUST

Le Directeur
de l'École des Beaux-Arts :

s/DEBRUMAUX

COMMISSION DE SURVEILLANCE ET D'ADMINISTRATION
DE L'ECOLE DES BEAUX-ARTS

Procès-verbal de la réunion du 7 Février 1944



La séance est ouverte à 14 h. 30 sous la présidence de M. RAOUST, Adjoint au Maire, délégué aux Beaux-Arts.

Etaient présents: M. DESRUMAUX qui a pris place au bureau, MM. BORREWATER, DEREGNAUCOURT, DOBBELAERE, BOSIER, Secrétaire de l'Ecole.

Excusés: M. le Recteur DUEZ, MM. TRENTESAUX et DEQUENE.

Absents: MM. CAMUS, DENAUDT, DUBUISSON.

Lecture est faite du procès-verbal de la réunion du 30 Septembre 1943 qui est adopté sans observation.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. DOBBELAERE qui vient d'être nommé Membre de la Commission Administrative en remplacement de M. SOUBRICAS, décédé.

M. DOBBELAERE remercie M. le Président et l'assure de son entier dévouement à l'école.

Programme - Un exemplaire du programme provisoire a été envoyé aux Membres de la Commission.

M. le Président demande qu'après étude chacun veuille bien apporter des suggestions et signaler tout ce qui peut être susceptible d'améliorer le futur tirage de ce programme.

Visite de M. l'Inspecteur Général BAUDRY - M. le Directeur rend compte à la Commission de la visite de M. l'Inspecteur Général BAUDRY qui, dans l'ensemble, a paru satisfait de l'enseignement donné à l'Ecole.

Subvention de l'Etat - M. le Président informe la Commission qu'à la suite de démarches faites par lui à la Direction de l'Enseignement Artistique, il a obtenu une augmentation de la subvention allouée par l'Etat, celle-ci est passée de 51.000 à 75.000 francs.

Le rapport soumis à M. l'Inspecteur Général fait ressortir l'effort de la Ville dans le budget de l'Ecole passé de 564.957 francs à 985.056 francs.

Formation des employés d'architectes - Les représentants de l'Ordre des architectes ont fait une démarche auprès de M. le Président tendant à intensifier et hâter la formation des élèves de l'Ecole des Beaux-Arts désirant devenir employés d'architectes.

Pour leur donner satisfaction, le Directeur a proposé les moyens suivants:

1°- Etudes surveillées - Il serait possible d'augmenter sensiblement les travaux d'architecture en les faisant exécuter en dehors des cours en étude surveillée.

La présence d'un 3ème surveillant va permettre prochainement l'application de cette 1ère mesure.

2°- Création d'un cours de métreurs - Ce cours était fait autrefois dans une école spéciale qui a été supprimée. Il devrait être fait maintenant à l'Ecole des Beaux-Arts.

A ce sujet, une demande a été adressée en Mars 1943 et la Commission avait appuyé ce vœu lors de sa séance du 30 Septembre 1943.

M. le Président propose que le Directeur fasse sur cette question un nouveau rapport qu'il présentera à M. le Maire de Lille.

3°- Avantages accordés aux élèves architectes - La Caisse de compensation du bâtiment et des travaux publics, sollicitée par l'Ordre des architectes consentirait aux élèves de l'Ecole des Beaux-Arts se destinant à devenir des employés d'architectes, une allocation de 150 francs par mois et la constitution d'un pécule de 1.500 francs.

D'autre part, les architectes pourraient employer ces jeunes gens dans leurs agences dès la seconde année et ceux-ci pourraient ensuite poursuivre leurs études en travaillant à mi-temps.

Ces avantages seront portés à la connaissance des élèves.

4°- Publicité - Différents moyens ont été envisagés pour faire connaître les débouchés qui s'offrent dans les carrières de l'Architecture et du Bâtiment.

Une conférence, sous la présidence de M. RAOUST, Adjoint au Maire, délégué aux Beaux-Arts, sera faite en Avril par M. FAVIER, Directeur de l'Ecole Régionale d'Architecture et M. DESRUMAUX, Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts avec le patronage du Centre de Lille du Bureau Universitaire de Statistique. Cet organisme diffuse déjà dans les établissements d'enseignement secondaire les renseignements susceptibles d'attirer des élèves vers l'Ecole des Beaux-Arts.

Prix offert par les Editions D.H. -

Les éditions D.H. ont offert d'attribuer pour des travaux de publicité, un 1er Prix de 1.000 francs et un 2ème prix de 500 francs aux élèves présentant les meilleurs travaux.

La Commission accepte volontiers ces prix, elle spécifie:

1°) que les travaux exécutés pour ce concours resteront pendant un an à l'Ecole comme tous les autres travaux des élèves.

2°) que pour éviter toute contestation avec les organisations qui protègent la profession de dessinateur en publicité, les travaux du concours ou même ceux qui pourraient être demandés aux élèves à la suite du concours devront être payés suivant les tarifs en vigueur et conformément aux usages de la profession.

3°) que la Commission dégage toute responsabilité en cas de contestation pouvant survenir à la suite de marché passé entre les élèves et les Editions D.H.

4°) que le montant du prix sera déposé au Secrétariat de l'Ecole, huit jours avant le concours.

Prix Doutrélon de Try -

Par suite de la suspension de l'attribution de ce Prix, la Commission a réservé depuis 4 ans pour les candidats inscrits régulière-

ment au registre et qui sont prisonniers, évacués ou requis, quatre prix de 5.000 francs chacun qui pourront, après la guerre, être répartis dans les quatre sections d'architecture, sculpture, peinture et Arts Décoratifs.

Soucieuse de ne pas priver plus longtemps du bénéfice de la Fondation les candidats inscrits qui peuvent actuellement faire le concours, la Commission décide de reprendre, cette année, le cycle des attributions.

Une lettre recommandée sera envoyée aux candidats inscrits qui ont quitté l'Ecole, pour les inviter à venir faire le concours de fin d'année.

Achat de bois et marbre - La Commission décide d'acheter ces matières pour le cours de sculpture pratique à condition que les travaux exécutés resteront la propriété de l'Ecole.

Cours de Wazemmes - M. le Président fait part à la Commission du succès de ce cours. Faute de place, les inscriptions ont dû être suspendues. Afin de pouvoir recevoir plus d'élèves, la Commission souhaite que ce cours soit dédoublé et que la salle attenante à ce cours, soit aménagée pour y recevoir des élèves et faire une exposition permanente de leurs travaux.

Groupe " Promesse " - M. le Président informe la Commission de la formation du groupe " Promesse " réunissant les jeunes artistes de la région.

Ce groupe organisera en Avril prochain, au Palais des Beaux-Arts, une exposition réservée aux moins de 30 ans.

M. le Président souhaite que les élèves y participent. Le Directeur donnera à cette manifestation toute la publicité nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h. 40.

L'Adjoint délégué aux
Beaux-Arts

RAOUST.

Le Directeur de
l'Ecole des Beaux-Arts

DESRUMAUX.